



*Bulletin municipal numéro 33  
Rochefort, Savoie, janvier 2018*

*Photo : Jean-Paul Duraniet*

<b>SOMMAIRE</b>	pages
Sommaire	0
Le mot du maire	1-2
Annonceurs	2
État-civil	3
Permis de construire	3
Budget de la commune	4
Travaux	5
Carte communale, précisions	6-11
École maternelle	12
École élémentaire	13-14
Sou des écoles	15
Transports	16
Les retraités de Rochefort	17-18
Un peu d'histoire... sur Rochefort	18
Danse	19
Paroisse	19
Qi Gong	20
ACCA (chasse)	21
Les conscrits	21



Au fil de l'année	22-25
Les Braconniers du Temps	26-28
Mots croisés	29
11 novembre et 8 mai	30-31
Solutions des mots croisés	31
Resa	32
Environnement	33
Drones et législation	34-36
Calendrier à construire	37
Comptes-rendus du Conseil municipal	38-42
Santé	43



Crédit photo :

Première de couverture : Jean-Paul Durantet

Dernière de couverture : Jean-marc Muroni

Bulletin municipal numéro 33

réalisé par la Commission Communication

Directeur de la publication : Jean-marc Muroni

La version électronique du bulletin municipal est disponible sur le site de la commune à l'adresse suivante :

[www.commune-rochefort-savoie.org/bulletin2018/](http://www.commune-rochefort-savoie.org/bulletin2018/)

Fréquentation du site Internet : en moyenne, 1300 à 1600 visites par mois. 38224 visiteurs au 31 décembre 2017

## Le mot du maire

### Chers amis,

L'année 2017 vient de s'achever.... Je vous invite à travers ce numéro 33 à revivre quelques moments de l'année écoulée et également à lire d'autres informations.

Comme chaque année, 2017 a été marquée, en France et dans le monde, par des événements heureux mais hélas par de nombreuses tragédies.

Des familles ont été durement éprouvées à cause de catastrophes climatiques, d'accidents de la route, de maladies, d'actes criminels ou terroristes.

Avec l'élection présidentielle suivie des élections législatives, l'année 2017 a été particulièrement dense en politique.

Souhaitons que les réformes qui seront menées pendant ce quinquennat répondront aux inquiétudes des Français et conduiront sur un chemin de confiance.

Souhaitons que le peuple de France reprenne espoir car comme le disait Jean d'Ormesson « *Ce qui éclaire l'existence, c'est l'espoir.* »

Le gouvernement actuel n'envisage pas de réforme territoriale; les regroupements ou fusions ne seront pas imposés mais seront volontaires et souhaités.

A l'échelle communale, nous poursuivons les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux selon l'agenda programmé en 2015.

La mise en accessibilité des sanitaires de la salle polyvalente est terminée, la construction des deux locaux techniques destinés au rangement du matériel est en cours de réalisation.

Je rappelle que pour ces travaux nous avons obtenu une subvention du Conseil Départemental et de l'État.

Quel que soit notre projet, nous veillons à maîtriser le coût afin que la situation financière de la commune reste stable.

La carte communale (datant de 2007) devant être mise en compatibilité avec les orientations du SCOT (schéma de cohérence territoriale) d'ici 2018, nous avons lancé la révision de celle-ci.

La carte communale est un document d'urbanisme qui délimite les secteurs zone U où les constructions sont autorisées et les secteurs zone N où les constructions ne sont pas admises, ceci dans un souci d'aménagement du territoire pour les dix ans à venir. Le règlement appliqué pour les constructions est le règlement national.

L'élaboration de la future carte communale est soumise à des contraintes : maîtrise de la croissance démographique et réduction du rythme de consommation foncière.

Je vais maintenant vous donner sommairement les perspectives pour 2018 :

création de la rampe d'accessibilité de la mairie, aménagement des abords de la mairie et travaux d'isolation de l'appartement situé au-dessus de l'école.

A noter que pour ces travaux cités, nous avons pu obtenir les subventions que nous avons sollicitées auprès du Conseil Départemental, de l'Etat et de la Région dans le cadre de l'aide à la ruralité.

Nous continuerons l'étude de la future carte communale pour aboutir à son approbation en fin d'année.

Au cours du premier trimestre 2018, une réunion publique permettra de présenter les enjeux du territoire, un projet de carte tel qu'il pourrait être envisagé et l'analyse des questionnaires qui vous ont été distribués.

Si ce n'est pas encore fait, vous pouvez toujours le déposer en mairie.

Nous poursuivrons les travaux d'entretien de la voirie et des bâtiments publics.

Je tiens à remercier le Sou des Ecoles toujours dynamique, le Club des aînés toujours actif, le groupe de danse et celui de Qi Gong.

J'encourage toutes ces initiatives et les associations qui permettent de se regrouper, d'échanger et de tisser des liens.

Pour être plus forts et aller plus loin, rassemblons-nous, privilégions tout

ce qui unit et sachons dialoguer autour de ce qui peut diviser.

Je remercie Scarlett, notre secrétaire de mairie, pour son investissement et tous les agents de la commune pour leur travail sérieux ainsi que les conseillers municipaux pour leur assiduité.

Je suis heureuse d'accueillir chaque année des nouveaux habitants, je leur souhaite la bienvenue, qu'ils trouvent à Rochefort une commune où il fait bon vivre!

J'ai une pensée émue pour tous ceux qui nous ont hélas quitté trop tôt, j'exprime toute ma sympathie à leurs proches ainsi qu'aux personnes malades.

Je termine en vous souhaitant pour l'année 2018 des vœux de santé conservée ou retrouvée, des vœux de sérénité, des vœux d'amitié et d'amour et une foi solide en un avenir meilleur.

Avec toute mon amitié,

Joëlle Rubaud

### Annonceurs

Merci aux annonceurs qui ont participé au financement du bulletin !

**VENTES - RÉPARATIONS**

**GREEN**  
**motoculture**

**Guillaume GEORGE**

URICE - 73240 ROCHEFORT - Tél : 04 76 37 05 03

**RESTAURANT « LE RELAIS DE MANDRIN »**

10 Route de Saint Genik sur Guiers  
Le Chef Lieu  
73240 ROCHEFORT

Tel : 04.76.37.03.27

*Ouvert le midi du Lundi au Vendredi (sur réservation)*

Restauration traditionnelle S610A – Siret : 44054931700011

**GUINET**  
**MAÇONNERIE**

NEUF - RÉNOVATION

Romain Guinet

**06 32 17 53 14**

rom.guinet@yahoo.fr

73240 ROCHEFORT

**CHRISTOPHE PERONNET**

**PLACO**  
**PEINTURE ET DÉCORATION**

Entreprise qualifiée

01300 BREGNIER-CORDON  
peronnet.christophe959@orange.fr  
**Port. 06 37 35 36 34**

**GAVEND**

**TRAVAUX PUBLICS**

**73240 ROCHEFORT 04 76 37 00 38**



### État-civil

**Population de Rochefort : 232 habitants**

#### Naissances :

- Lise SCHWERZIG née le 1er juin 2017 à Chambéry (Savoie)
- Jules LESCOUËT BRETTON né le 28 juillet 2017 à Belley (Ain)
- Adèle MARTIN née le 10 décembre 2017 à Chambéry (Savoie)



#### Décès :

Serge MASOCH décédé le 18 février 2017  
Christian ROINSOL décédé le 20 mars 2017  
Patrick SCHWERZIG décédé le 15 août 2017

#### Nouveaux arrivés :

Madame et Monsieur BONNARD au 195 Chemin du Moulin  
Madame et Monsieur PERRON Christelle et Pascal au 105 allée du Suard  
Madame GENTET Christel et Monsieur DURANTET Julien au 330 chemin de la Massette



M. BERLAND Victor au 910 route d'Avressieux  
M.LUCIUS Rémi au 2465A route de Saint Genix  
Mme M. VEIT / WOOLLEY au 405 boucle d'Urice  
Mme CHOILLOT Colette au 750 route de Ste-Marie-d'Alvey

#### Permis de construire :



Madame et Monsieur BONNARD, 195 chemin du Moulin ;  
Monsieur MAUNAND et Madame LE CAM, 2580 route de Saint-Genix ;  
Monsieur BOUCHE Eric, 265 Boucle d'Urice ;  
Madame IMBERT et Monsieur BEGEL, 150 route de Revel ;  
Madame et Monsieur BLASUTTO ZOLDAN, 205 A Boucle d'Urice ;  
Madame LATHUILLERE Béatrice, 305 route de Ste-Marie-d'Alvey ;  
Madame GALOPIN Claire, 105 route de Revel ;  
Madame et Monsieur COMBRISSE, 125 Boucle d'Urice ;  
Madame et Monsieur BRUNET MONNET, Balcons d'Urice.

### Dépenses de fonctionnement



- Gestion générales
- Charges personnel
- Indemnités des élus
- Participation Intercommunauté
- Autres charges (subv asso)
- Intérêt emprunts
- FPIC
- Amortissement

Gestion générales	70 155
Charges personnel	65888
Indemnités des élus	16930
Participation Intercommunauté	10482
Autres charges (subv asso)	4230
Intérêt emprunts	2313
FPIC	4861
Amortissement	0

**TOTAL des Dépenses 174 859**

### Recettes de fonctionnement



- Produits services
- Impôts et taxes
- Dotations Subventions
- Gestion courante (locs, loyers)
- Produits exceptionnels

Produits services	9367
Impôts et taxes	163857
Dotations Subventions	55588
Gestion courante (locs, loyers)	15134
Produits exceptionnels	225

**TOTAL des recettes 244170**

### Dépenses investissement



- Emprunts
- Carte communale
- Raccordement réseau
- Travaux
- Divers

Emprunts	21 315
Carte communale	6563
Raccordement réseau	5807
Travaux	76564
Divers	1428

**TOTAL des Dépenses 111 876**

## Budget 2017 Chiffres provisoires du compte administratif

### Recettes d'investissement



- Affectation résultat
- Dotations (FCTVA)
- Taxe
- Subventions et autres

Affectation résultat	54061
Dotations (FCTVA)	10282
Taxe	3498
Subventions et autres	12470

**TOTAL des recettes 80311**

## Travaux



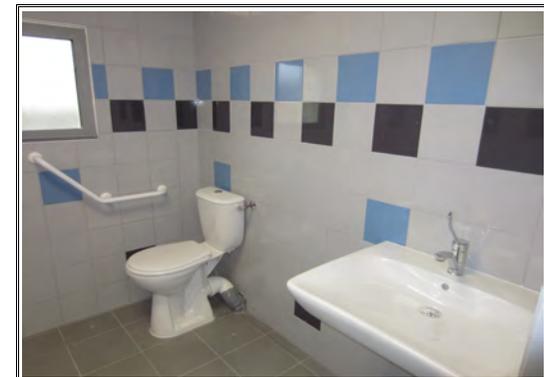
**Emplois** (travaux pour boucher des nids de poule sur la chaussée) : 5069 euros. **Route de la Perrière** : 14378 euros.

**Dotation voirie** : 12745 euros.

**Déplacement des lignes électriques** aux lieux-dits Le Viviers (basse tension) et Boucle d'Urice (moyenne tension) : financées par ENEDIS ;

**Salle polyvalente** : (mise en accessibilité des sanitaires et création de deux locaux techniques)

- lot maçonnerie : 17887 euros ;
- lot plâtrerie : 11216 euros ;
- lot plomberie : 4853 euros ;
- lot carrelage : 5264 euros ;
- lot menuiserie : 4666 euros ;
- lot électricité : 3130 euros ;
- lot étanchéité : 4812 euros ;
- lot travaux canalisation eaux pluviales et mise en place anciens pavés : 6959 euros ;
- architecte : 6000 euros.



**Subventions** : 27000 euros (salle polyvalente) par le FDEC (Fonds départemental d'Équipement des Communes).

# CARTE COMMUNALE

Étude réalisée en collaboration avec le cabinet VERDI

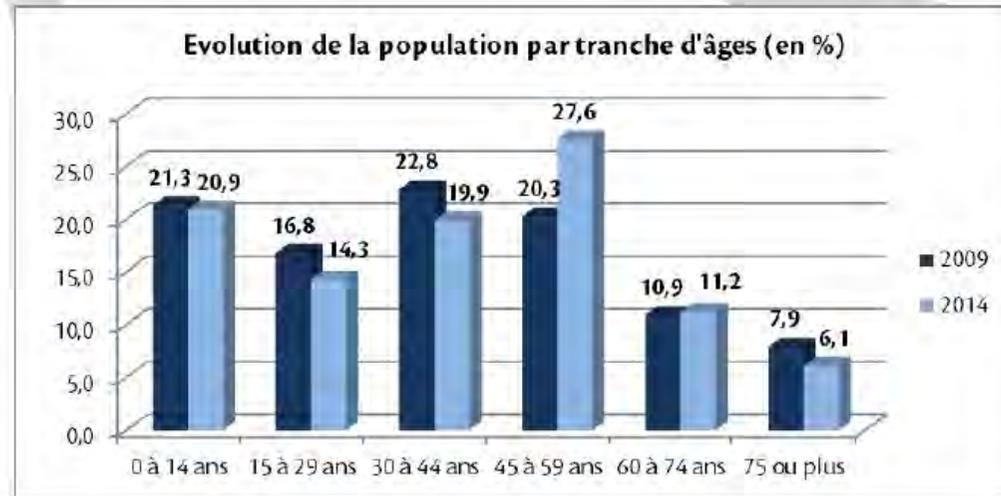
## PLANNING GENERAL

## CARTE COMMUNALE DE ROCHEFORT



**CARTE COMMUNALE (suite)**  
Étude réalisée en collaboration avec le cabinet VERDI

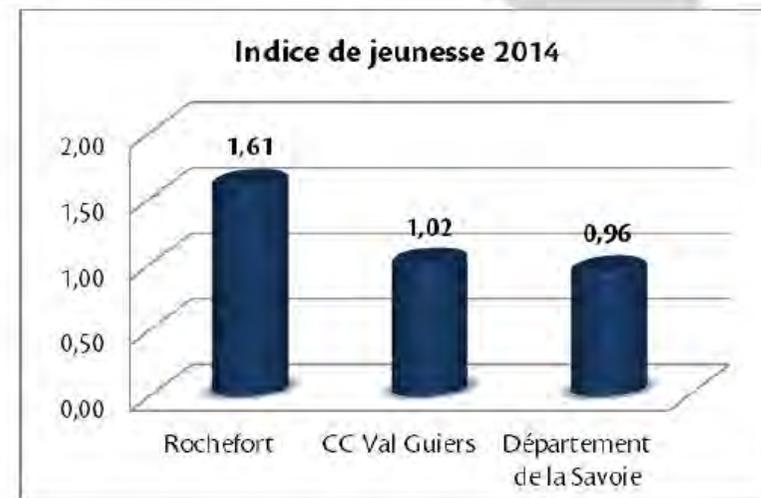
***Une population plutôt jeune***



45-59 ans : une classe d'âge fortement représentée et en augmentation entre 2009 et 2014.

Une population familiale importante : les 30-44 ans et moins de 15 ans.

Un indice de jeunesse nettement plus important à Rochefort que dans le reste de la communauté de communes ou du département

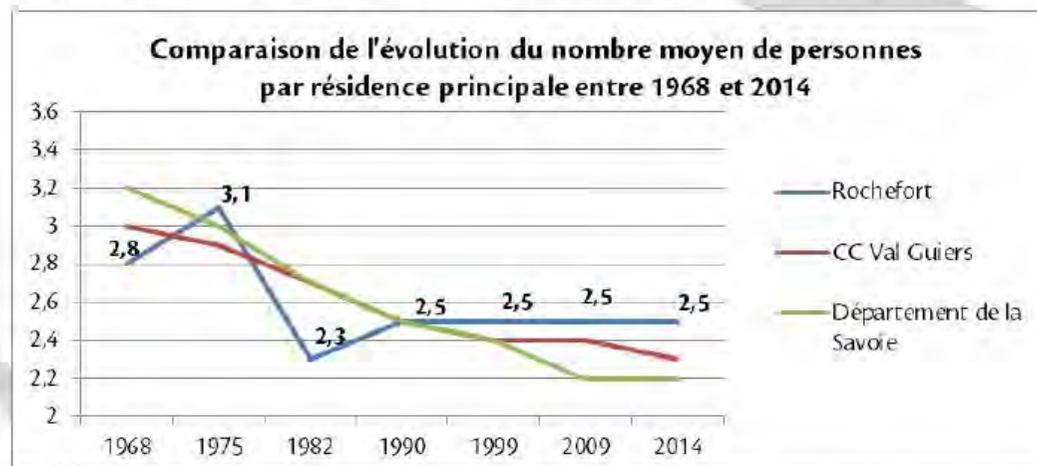


**CARTE COMMUNALE (suite)**  
Étude réalisée en collaboration avec le cabinet VERDI

***Un phénomène de desserement  
quasi inexistant***

Le **phénomène de desserement** est lié à la transformation de la structure des ménages :

- *une augmentation du taux de familles monoparentales*
- *un déclin progressif de la part de familles avec enfant(s)*
- *une augmentation nette de l'âge moyen d'espérance de vie depuis 50 ans*

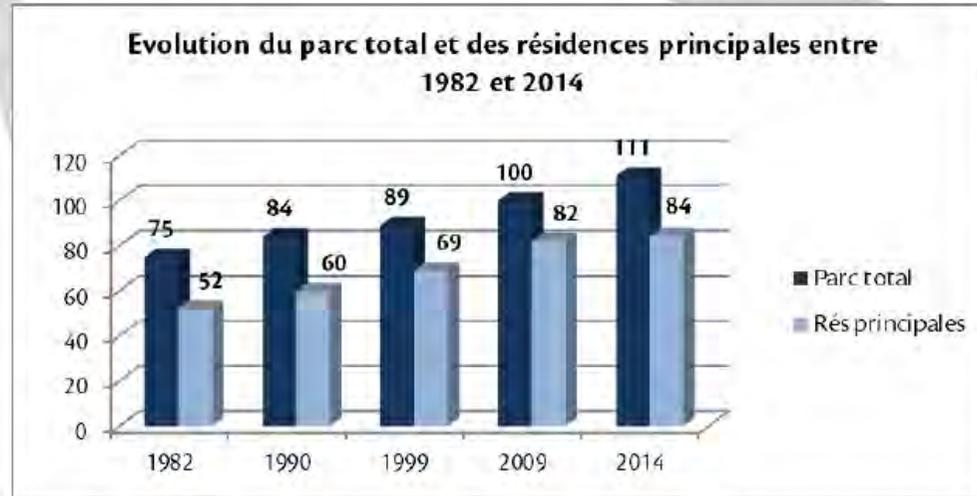


Une forte baisse du nombre du taux d'occupation entre 1975 et 1982 qui est stable depuis 1990.

Des ménages plus nombreux à Rochefort qu'aux autres échelles territoriales

**CARTE COMMUNALE (suite)**  
 Étude réalisée en collaboration avec le cabinet VERDI

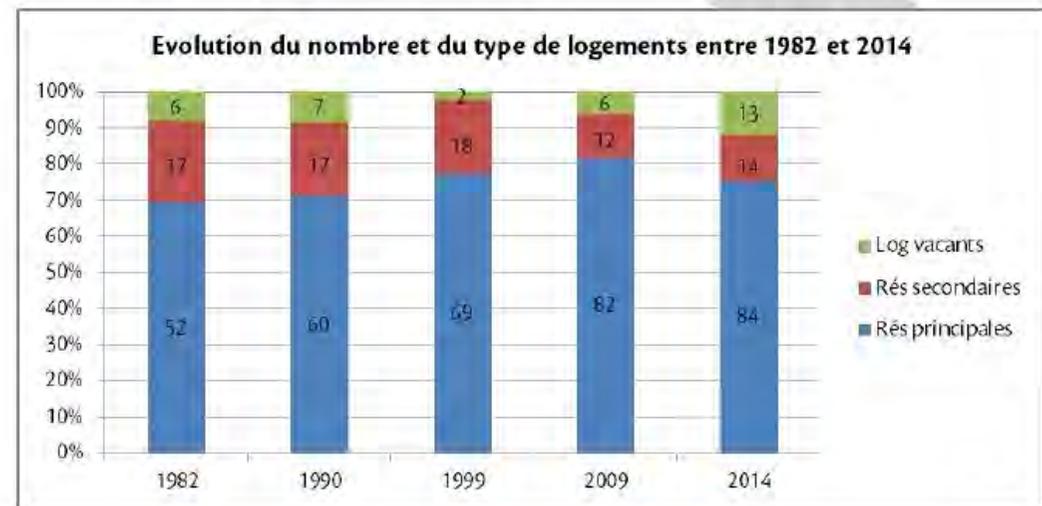
***Un parc de logement qui se développe***



Une forte représentativité des résidences principales (76%) dans l'ensemble du parc de logement (en augmentation).

Une augmentation des logements vacants entre 2009 et 2014 : +7 unités (11,7%)

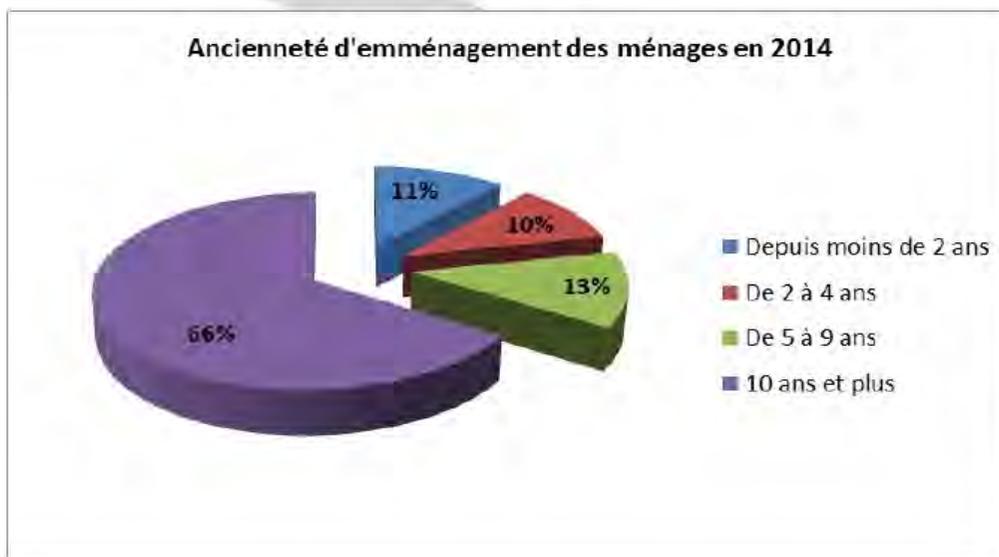
➤ *Y a-t-il un enjeu de réhabilitation ?*



## CARTE COMMUNALE (suite)

Étude réalisée en collaboration avec le cabinet VERDI

### *Une population attachée à son territoire et son logement*



65,8% des habitants de Rochefort y résident depuis plus de 10 ans.

Une part importante de « nouveaux résidents » (moins de 5 ans) (21% - 18 ménages) à mettre en corrélation avec le solde migratoire

**Mais entre 2009 et 2014, le solde migratoire était négatif (-0,5%)**

**Fiabilité de la donnée ? – déménagement sur la commune ? émancipation des enfants ? ... ?**

### ***Les prescriptions du SCoT***

Rochefort est considérée comme un « **village rural** » dans le territoire du SCoT

Objectif de croissance démographique : **+1%/an maximum**

Objectif de production de logements à l'horizon du SCoT : **32 logements entre 2015 et 2035**

dont **80% en extension** (26 logements) et **20% en réinvestissement et renouvellement \*** (6 logements)

Une surface brute autorisée de **1,73 ha** à l'horizon 2035

Une densité brute minimale de **15 logements/ha**

***\*renouvellement/réinvestissement urbain : tout permis de construire d'habitation déposé à l'intérieur du bourg résultant de la démolition reconstruction, du comblement de dents creuses, réinvestissement d'espace public, division parcellaire, modification et adaptation du bâti existant...***

## École maternelle

En cette année scolaire 2017/2018, 26 élèves sont scolarisés à l'école de Rochefort. Parmi eux, 20 habitent Avressieux, 4 Rochefort et 2 Ste Marie d'Alvey.

Marie-Ange Tuauden en est l'enseignante et la chargée d'école. Elle est secondée à temps plein par une aide-maternelle, Marie-Noëlle Morel. Les élections des représentants des parents d'élèves se sont déroulées au mois d'octobre avec un très bon taux de participation. Frédéric Tournier et Gérard Maunand ont été élus. Ils représentent les parents d'élèves aux conseils d'école. Rappelons aussi qu'Hubert Revel est le Délégué Départemental de l'Education Nationale pour l'école de Rochefort et ce, depuis plusieurs années maintenant.



La classe accueille des élèves des 3 niveaux de maternelle (11 petits, 10 moyens et 5 grands). Pour une meilleure répartition des effectifs, 7 autres élèves de grande section sont scolarisés à

Avressieux avec les CP-CE1. Des sorties en commun sont prévues : cinéma en décembre, carnaval au printemps et natation à la piscine des Abrets au troisième trimestre pour les grands. Les sorties, entrées et transports, sont entièrement financées par le Sou des écoles ainsi que l'arbre de Noël, l'abonnement à L'école des Loisirs, les jeux de cour et diverses petites dépenses. Un grand merci au Sou ainsi qu'aux municipalités qui nous permettent de travailler cette année encore dans de si bonnes conditions.

Concernant les inscriptions des futurs élèves (nés en 2015) pour l'année scolaire 2018/2019, merci de prendre contact avec l'enseignante au 04 76 32 87 30. (texte : Marie-Ange Tuauden)



Une garderie au service des enfants scolarisés dans les deux écoles fonctionne tous les matins à partir de 7h30 et tous les soirs jusqu'à 18h30 ainsi que les mercredis jusqu'à 12h30.

## École élémentaire

Une nouvelle année scolaire débute à l'école des Platanes à Avressieux.

Madame Dubois, fidèle au poste, accueille dans sa classe 7 élèves de Grande Section, 5 CP et 9 CE1. Un nouveau directeur, Monsieur Barth, reprend la classe des grands composée de 5 CE2, 7 CM1 et 10 CM2. Les élections de parents d'élèves ont eu lieu avant les vacances de Toussaint, c'est ainsi que Mme Bibet et Mme Cattaud se sont jointes au premier conseil d'école qui s'est tenu le mardi 7 novembre 2017.



La classe des petits travaille cette année autour de plusieurs thèmes : *l'alimentation et les dents* en début d'année, puis un

projet sur *la vie autrefois*. Un appel sera lancé prochainement afin de recueillir objets et témoignages du passé afin de les présenter en classe.

La classe des grands travaille tout au long de l'année autour du cinéma.

Dans le cadre de leurs projets respectifs, les enseignants et leurs deux classes, accompagnés de quelques parents, se sont rendus à Lyon, le 17 novembre, toute la journée.



Le matin, à l'Aquarium, toute l'école a pu découvrir les différentes espèces de poissons qui peuplent nos lacs et nos

rivières mais également des poissons plus exotiques comme ceux de la fosse aux requins !



L'après-midi, la classe de Mme Dubois a participé à un atelier pour découvrir différentes créatures marines et leur anatomie, tandis que la classe de Mr Barth s'est rendue au Musée des Confluences pour aller voir l'exposition « *Lumière ! Le cinéma inventé* ». Les élèves ont ainsi pu mettre un pied dans l'univers du 7<sup>ème</sup> art et de sa création. Plus tard dans l'année, la classe accueillera un intervenant de l'association « Classeciné ». Ce dernier viendra à l'école pendant une semaine avec tout

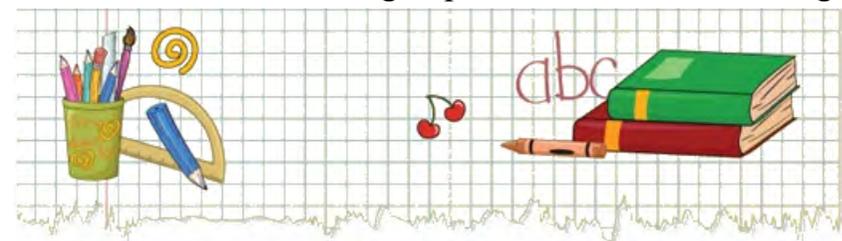
l'équipement nécessaire au tournage de plusieurs courts métrages !

D'autres sorties sont programmées tout au long de l'année, grâce au financement du Sou des Ecoles.



Tous ces projets seront exposés aux parents d'élèves lors de la fête de fin d'année le samedi 13 juin 2018.

D'ici-là, vous pouvez retrouver les petits et les grands moments de la vie de l'école sur le blog [lapetitesourisbleue.eklablog.fr](http://lapetitesourisbleue.eklablog.fr)



## Sou des écoles

Recette d'une année réussie !

L'année scolaire 2016-2017 a été haute en couleur pour le Sou des écoles et l'ensemble des élèves du RPI.

Le traditionnel boudin à la chaudière et la soirée choucroute n'ont pas failli à leur réputation et ont su, une nouvelle fois, rassembler les habitants des 3 communes. Les fonds récoltés lors de ces manifestations ont permis aux enseignants d'acheter du matériel éducatif et de réaliser leurs projets tout au long de l'année. Les maternelles de Rochefort ont notamment pu bénéficier d'une initiation au poney. De leur côté, les élèves d'Avressieux se sont essayés aux arts du cirque au cours d'un voyage d'une semaine en Haute-Loire.

L'année s'est terminée en beauté avec le spectacle des enfants et la kermesse. Petits et grands ont pris plaisir à participer aux mini défis du "Fort des platanes" et à découvrir le spectacle équestre organisé pour l'occasion.

Toute l'équipe du Sou des écoles remercie vivement les parents d'élèves, les enseignants, les ATSEM et les municipalités des trois communes pour leur implication et leur soutien précieux. Nous vous invitons d'ores et déjà à notre vente de choucroute le 10 mars prochain.

Nouveauté : le Sou des écoles dispose désormais de sa page Facebook, pour ne rien manquer de notre actualité, n'hésitez pas à nous suivre !

Sou des écoles d'Avressieux/Rochefort/Ste Marie d'Alvey

Contact : Caroline Balluto 06 28 47 59 03



## Le transport scolaire

Le transport scolaire est géré par la Communauté de Communes Val Guiers en lien avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes. En effet depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, les transports scolaires sont devenus une compétence régionale et ne dépendent donc plus du Conseil Départemental.

### **Quelques chiffres en 2016/2017.....**

- Coût annuel des transports : 1 218 905€ HT dont 988 340€ de subvention reçue du Département, 98 915€ provenant des familles et 131 650€ restant à charge de la CC Val Guiers.
- 950 élèves transportés au total des classes de maternelle au lycée, sur le territoire des 13 communes de la CC Val Guiers
- 26 circuits de car

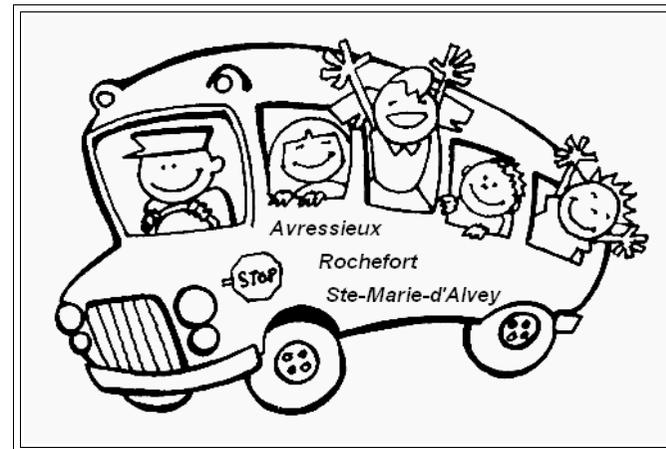
Sur la commune de Rochefort.....

- 30 élèves transportés
- 5 circuits de car desservant les écoles, collèges et lycée de secteur
- 6 points d'arrêts

## **Rentrée 2017/2018**

Depuis la rentrée de septembre 2017, l'organisation du transport pour les écoles du regroupement pédagogique a été modifiée à la pause méridienne le jeudi, jour des TAP, avec la mise en place d'une navette aller/retour reliant uniquement l'école de Rochefort à la cantine d'Avressieux (suppression des retours à domicile).

## **Rentrée 2018/2019**



Dans le cas d'un retour à la semaine d'école sur 4 jours, les transports scolaires s'adapteront en conséquence.

Comme chaque année, la période d'inscription aux

transports scolaires débutera mi-avril jusqu'au 15 juin 2019 sur le site internet [de la région Auvergne-Rhône-Alpes](http://www.region-auvergne-rhone-alpes.fr). Les tarifs resteront inchangés.

Pour tous renseignements, contacter la CC Val Guiers au 04.76.37.36.45 ou [www.cvalguiers.fr](http://www.cvalguiers.fr)

**LES RETRAITÉS de ROCHEFORT  
CULTURE, DÉCOUVERTE, PARTAGE,  
RECONNAISSANCE...**

**Quatre mots pour moins de maux !**

(texte de M. Jean-Pierre Dognin)

2017 a été fidèle à ses devancières et pour ne pas retomber dans une répétition, nous allons signaler quelques moments forts de l'année écoulée.

**Culture** : C'est un joyau de Chambéry que nous avons découvert sous la conduite d'une guide du patrimoine : la Rotonde SNCF construite à partir de 1906 sur le modèle EIFFEL, homme célèbre avec la tour construite à l'occasion de l'exposition universelle de Paris de 1889. 108 m de diamètre, architecture de 800 tonnes supportée par 3200 pieux enfoncés dans le sol marécageux jusqu' 17 m pour certains ; flexible aussi pour prendre en compte les aléas climatiques et les mouvements du sol. Elle était destinée à permettre aux locomotives à vapeur de faire demi tour. Epargnée, par erreur de tir, lors du bombardement de Chambéry en 1944, elle a été sauvée d'une démolition par une poignée de cheminots.

**Découverte** : A Belley la distillerie Kario perpétue les secrets de fabrication des moines de la congrégation de la Sainte Famille qui ont élaboré des liqueurs à partir de plantes alpines. En plus des liqueurs, sont produites également des boissons sans alcool, des huiles essentielles sous certification « agriculture biologique » pour conforter le tonus de nos

organismes.

À Ontex, l'une des plus petites communes de Savoie, la vue sur le lac du Bourget, sur les sommets alpins dont le Mont Blanc vous coupe le souffle.

Hautecombe est à vos pieds et notre regard se perd devant tant de beauté. Notre sortie pédestre avait vraiment du charme !

**Partage** : Réunion les premiers vendredis du mois avec dégustation de gourmandises bien sûr, jeux de boules devant la salle des fêtes, jeux de cartes, marche et bons repas pris au restaurant permettent à tous de trouver des moments riches en échanges et en souvenirs, même en cas de défaite dans les jeux. Cette année, l'apport de 3 adhérents de Verel a enrichi le groupe et Elisabeth Humbert nous a permis de terminer l'année par un repas de gala avec Mme le Maire comme invitée.

**Reconnaissance** : Le Club a décidé de marquer le trentième anniversaire de sa création à l'initiative de Joseph Cusin Panny et d'Henri Vailloud lors du repas offert par la commune à tous les « anciens ». Le champagne était de la fête. C'était aussi l'occasion de remercier le Conseil Municipal de permettre aux adhérents de se retrouver dans une salle confortable lors de nos rencontres, et encore plus maintenant que les récents travaux sont terminés. Emile Pinet notre doyen masculin, qui a pris la suite des pionniers, affichait tout son plaisir. Et les élus des mandats précédents sont aussi à associer.

Des aînés ou des vieux, comme vous voulez... on ne peut

effacer les années... mais des retraités qui ont eu aussi un parcours professionnel parfois difficile, commencé souvent avant l'âge de la majorité mais qui conservent des forces, à l'image de notre Président Christian Verna et d'autres aussi, pour apporter une aide matérielle dans la plupart des manifestations communales. Ils peuvent aussi se retrouver pour perfectionner les pas de danse, les lundis à la salle des fêtes.

Et pourquoi pas de même en 2018 ? Outre notre réunion du vendredi nous commencerons nos temps forts par notre Assemblée générale le vendredi 2 février et un après midi dansant le dimanche 11 mars à laquelle tous les Rocheforliars et Rocheforliars amoureux d'une bonne ambiance sont conviés.



### Un peu d'histoire...

Les habitants de Rochefort sont les Rochefoliars et les Rochefoliales. La Savoie (en savoyard, francoprovençal ou arpitan : Savouè) est un territoire culturel de l'Europe de l'Ouest. Située dans l'angle nord-ouest de l'arc alpin, elle fait partie de la France depuis 1860. Appelée Sapaudia, au Moyen Âge, composée de six provinces historiques, la Savoie est devenue un comté au XIe siècle, puis un duché indépendant en 1416. Berceau de la Maison de Savoie, elle appartient aux territoires princiers des ducs de Savoie, appelés États de Savoie puis Royaume de Sardaigne. Le duché est annexé à la France par le traité de Turin en 1860. Aujourd'hui, la Savoie forme deux départements, la Savoie et la Haute-Savoie. Afin de ne pas confondre la région et le département homonyme, l'administration et les médias utilisent parfois l'expression « Pays de Savoie », voire « les Savoies ». Ses habitants sont appelés communément Savoyards, mais l'usage du terme Savoisiens est tout aussi correct.



## Danse ROCHEFORT



1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> lundi du mois

Depuis courant 2015 nous apprenons à danser.

Nous nous retrouvons le lundi après-midi à la salle polyvalente de Rochefort.

Le groupe a toujours plaisir de se retrouver pour deux heures de répétition dans la joie et la bonne humeur!

Calendrier 2018 : les lundis après-midi de 14h à 16h

15 et 29 janvier / 05 et 19 février / 05 et 19 mars / 16 et 30 avril / 07 et 28 mai / 04 et 18 juin

## Nouveau Prêtre Administrateur de la Paroisse



Père Urbain KIENDREBEOGO, installé à la cure de Pt.de Beauvoisin.

**Permanences** : (assurées par des laïcs-téléphoner avant de vous déplacer)



Maison Jean XXIII : (**St Genix sur Guiers**) 04.76.31.60.09

Mardi 10h à 11h00 - Mercredi de 10h00 à 11h30

Espace Notre Dame : (**Pont de Beauvoisin**) 04.76.32.84.16

Samedi de 9h30 à 11h30

Portable paroissial : 06.32.73.43.90

Site Internet : <http://www.paroisse-st-benoit-du-guiers.fr>

Messagerie : [stbenoitduguiers@gmail.com](mailto:stbenoitduguiers@gmail.com)

Messe dominicale à 10H00 : en alternance dans 4 Paroisses : Avressieux / Domessin / ST. Genix sur Guiers et Pont de Beauvoisin à 11H00. (Voir calendrier Echos du Guiers)

## NOUVELLE ACTIVITÉ À ROCHEFORT

### Qi Gong Relaxation



Le Qi Gong fait partie de la médecine chinoise, il a pour objectif l'amélioration de la santé, l'harmonisation entre le corps et l'esprit et la recherche d'un équilibre émotionnel. Il apporte également souplesse, détente physique et stimule la vitalité.

Mme Manuelle-Anne Valot (Association Gingko Bibola Chambéry)

nous propose : des automassages, des postures statiques ou dynamiques constituées de mouvements lents, auxquels on associe la respiration et la concentration ainsi que des moments de relaxation.

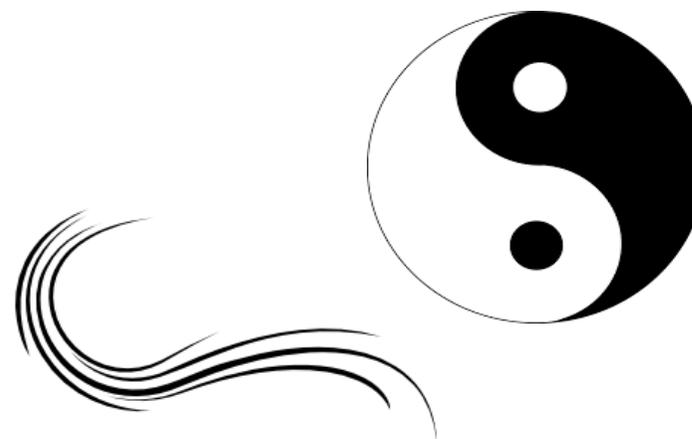
Ateliers Mensuels Le samedi matin de 10h00 à 12h00

Tarif par atelier 18€ par personne

Venez nous rejoindre !

Inscriptions au : 06-12-14-35-57 ou 04-76-32-97-77

Lieu : Chef-lieu de Rochefort



## ACCA de ROCHEFORT

### « La Diane de Mandrin »

(texte : le Président de l'ACCA de Rochefort)

Depuis le temps que l'homme vit avec les animaux sauvages, nous devrions savoir comment faire pour trouver un équilibre harmonieux. La présence humaine et les activités en tout point dans la nature, modifient le comportement et l'existence que mène la faune sauvage. Nous développons de nouvelles



techniques d'observations, de chasse, d'élevages, de conservations. Nous avons besoin de produire à leur sujet de nouvelles connaissances, sur leur évolution passée et futur pour penser collectivement notre devenir avec eux et privilégier les formes, qui soient les mieux adaptées possibles, dans l'intérêt général. Le travail de gestionnaire de la faune sauvage, les

connaissances qu'elles développent avec les scientifiques et les chercheurs de plusieurs disciplines sont absolument essentielles.

À Rochefort, la chasse axée principalement sur le sanglier, a été satisfaisante.

---

## Les conscrits



Mardi 26 décembre 2017, les routes de Rochefort ont été sillonnées par une joyeuse troupe de conscrits perdurant la tradition.

Ces jeunes nés en 1998 et 1999, tous habitants de Rochefort, Avressieux et Sainte-Marie-d'Alvey, ont répandu leur bonne humeur pendant ces fêtes de fin d'année.



6 janvier, vœux du maire



5 février, ACCA

**Au fil de l'année**



*Rochefort, 30ème anniversaire du club Perce-Neige*

26 février, repas organisé par le CCAS, et 30ème anniversaire du club Perce-Neige



24 mars, Carnaval de l'école



12 mars, thé dansant



24 mars  
nettoyage des chemins

8 avril, matinée citoyenne : merci aux participants !





9 avril, exposition Bien-être



8 mai

8 décembre, fête des lumières



11 novembre

## Les Braconniers du Temps

(texte : M. Jean-Claude Hazan)

J'avais en tête depuis quelque temps de vous faire connaître ces braconniers. En fait ce sont des cadraniers.

Monsieur le Maire et ses Conseillers ont fait appel à M. Jean-Marie Picot, artiste de son état, mais mondialement connu sous le nom d'Arcabas.

Parmi ses œuvres : le triptyque en l'église paroissiale de la Tour du Pin, le musée d'art sacré de Saint Hugues en Chartreuse, de nombreux vitraux de par le monde, etc.

En ce qui concerne le premier triptyque de la Tour-du-Pin, daté du XVIème siècle est attribué à un élève de Durër, le second, commandé par la ville à Arcabas en 2001. Ce dernier s'adresse à son défunt confrère en ces termes : 450 ans séparent nos deux œuvres, mais il n'y a pas de gouffre entre elles car l'art est immuable.

Le premier représente la crucifixion, le second, la visite des mages d'Orient.

Je vous faisais part de deux cadrans, il a fallu les différencier.

Le premier, dit occidental, représente le signe du verseau, il exprime le temps qui coule et aussi la source de vie. C'est un

cadran italique, que l'on retrouve fréquemment en Italie, d'où son nom.

Il donne le nombre d'heures restantes à écouler, nous avons opté pour ce thème qui nous a rappelé qu'autrefois nos ancêtres étaient des paysans et qu'il était important pour eux d'avoir ces informations pour la prière du soir. Pour accompagner ce cadran, une citation relative au temps fut adoptée, nos ruraux encore aujourd'hui ne sont pas faciles à manier. Donc nous privilégions une phrase de Thalès : « Le Temps est sage, il révèle tout ».

Sous le cadran une coquille Saint-Jacques est placée au centre du panneau. Ma commune est le passage principal du chemin de Compostelle pour les pèlerins venant d'Italie, d'Allemagne, de Suisse.

Le panneau porte des courbes, la courbe supérieure indique les heures du coucher du soleil. La courbe inférieure les heures auxquelles le soleil transite par l'azimut de Saint-Jacques Compostel, quant aux lignes rouges, elles correspondent aux solstice et équinoxe. Mais au fait, peut-être un mot sur Thalès. Il est né 625 avant Jésus-Christ et mort autour des 547 avant

Jésus-Christ. Thalès est considéré comme le premier philosophe et mathématicien grec par sa réflexion philosophique, il est le premier à donner une explication rationnelle et non pas mythologiques de l'univers en faisant de l'eau, l'élément premier. Quand au deuxième cadran, dit méridionale, il représente les pèlerins d'Emmaüs, le thème cher à Arcabas. Ce cadran indique les heures solaires et comporte une énigme en relation avec l'histoire de Rochefort, il faut être observateur et perspicace pour en découvrir le sens. Je vous ai déjà tellement seriné avec Louis Mandrin et je pense cette fois en finir : une étoile placée judicieusement sous l'ombre du style indiquant 17h55, un clin d'œil à l'enlèvement de Louis Mandrin, nuit du 11 mai 1705.

On remarquera la précision de ce cadran, une minute le matin, 2 minutes le soir.

Il nous faut parler maintenant des rares cadraniers connus aujourd'hui. Le plus célèbre est un cadranier fréquiste des Hautes-Alpes, le Haut-Dauphiné et le sud de la Drôme. À la fois maçon, je reviendrai plus loin sur le jeu de mots,

donc maçons, peintres et alchimistes. Ces artistes ont laissé derrière eux une multitude de ces cadrans.

Le département des Hautes-Alpes on a recensé plus de 400 encore intacts, soit la plus grande concentration en France, alors que Paris et la Charente-Maritime en comptent 260. Cette grosse concentration est répartie principalement dans les sept régions proches du Briançonnais, le Buêch, le Gapençais, l'Embrunais, Champsaur, le Quéras, Vallouise et bien sûr le Briançonnais.

Le cadran solaire est le premier objet construit par l'homme pour mesurer le temps et à ce titre il peut-être considéré comme l'ancêtre de l'horloge. Les Égyptiens sont les premiers à vouloir comprendre et maîtriser le passage du temps, dans un but religieux, puis les Grecs trois siècles avant Jésus-Christ, utilisent un procédé relativement simple qui divise la journée en 12 mesures inégales, du lever au coucher du soleil.

L'usage du style incliné se fait bien plus tard, vers le 13e siècle. La gnomonique naît, science des cadrans solaires, elle devient une branche importante de l'astronomie, étudiée par les plus grands : chercheur, mathématicien, astronomes et philosophes.

La gnomonique était enseignée au 12e siècle en 3e année de philosophie et de mathématiques. Le métier de gnomoniste suis une Chartres qui régleme la fabrication des cadrans. En 1839 l'État souhaite harmoniser les horaires, et suggère aux communes de régler les horloges publiques sur les cadrans. Au 18e siècle le cadranier gnomoniste était répertorié dans la catégorie de fabricant d'instruments scientifiques. Le plus connu sans aucun doute le maître Giovanni Francesco Zarbula : peintre

fresquiste et gnomoniste. Un piémontais de Bardonecchia, et ce même Verbula qui a été le déclic de ma planche.

Nabilla a été initié par son oncle, lui-même cadranier gnomoniste, quand je dis initié c'est au sens propre du mot car la plupart de ces braconniers comme je les appelle étaient presque tous Piedmontais et Carboneri, appelés aujourd'hui Murataure. Ils étaient seuls habilités à venir en France, munis d'un bon de commande qui leur servait de passeport.

Ces Carbonaris étaient en étroite collaboration avec nos frères F.: M.: et se servaient des décors des cadrans pour passer des messages. Des deux côtés des Alpes on œuvrait pour la liberté.

Ces cadraniers un peu alchimistes avaient le souci de la pérennité de leurs travaux, pour cela ils utilisaient des pigments naturels pour la base des couleurs : du noir d'os calciné, de l'ocre jaune de Provence, du rouge d'oxyde de fer, de la terre de Sienne du vert d'oxyde de chrome.

Après un long apprentissage on initiait le cadranier maçoniquement, douze heures de cabinet de réflexion, ce cabinet était le plus souvent une vieille grange isolée dans la montagne. Une fois adopté, on lui offrait ça caisse qui comprenait : une règle, un compas, une équerre, un fil à plomb et des couleurs.

Permettez-moi une l'anecdote, j'avais un ami et frère, aujourd'hui parti pour l'Orient éternel, ce frère s'appelait Gérard Chamfrey connu par certains d'entre nous, il était originaire d'un petit village des Hautes-Alpes : Saint Chamfrey à côté

Briançon, sa maison familiale était ornée d'un cadran solaire signé Zarbula. J'avoue ne pas y avoir porté attention, lors d'une visite chez lui plus de 20 ans déjà. C'est seulement au cours de mes recherches que j'ai pu faire le rapprochement.

Mais revenons à Zarbula, un de ses principaux chef-d'œuvre fut le cadran solaire de la maçonnerie de Vallouise grande mécène de la maçonnerie des Hautes-Alpes, premier cadran réalisé depuis son retour d'Amérique du Sud, d'où ces oiseaux et ces fleurs qui l'ornent. Zarbula admirateur et soumis aux idées de Giuseppe Garibaldi.

Garibaldi né le 4 juillet 1807 à Nice sous l'Empire français, mort à Caprera royaume d'Italie en 1882.

Il est profondément anticlérical d'où son appartenance à la franc-maçonnerie, jamais il ne s'identifia à aucun parti ou une secte politique, il resta toujours un maçon fier et sobre, son engagement maçonnique lui permis d'acquérir une plus grande maturité et l'incita à s'intéresser aux principes de la paix universelle et au mouvement ouvrier italien. Les liens qu'il tissa avec les

francs-maçons libéraux facilitèrent sa collaboration avec la monarchie piémontaise.

La maçonnerie anglaise l'aida et amena sans doute le gouvernement britannique à le soutenir en Sicile. Le prince de Galles, futur Édouard VII et F.: M.: notoire, ne l'accueillit pas les bras ouverts à Londres en 1864.

Garibaldi, tout comme Bonaparte était entouré de frères. Il chercha parfois à placer ses actions contre le pape sur la protection maçonnique. Il voulait réunir les obédiences contre ce dernier. Il fut un porte-flambeau des principes fondamentaux de la maçonnerie. Lors de la grande bataille d'Aspromonte en Calabre contre l'armée royale italienne, alors qu'il dominait le combat, Garibaldi ordonna le cesser le feu car très altéré par ce combat fratricide. Il est fait prisonnier, beaucoup de ses soldats furent fusillés.

Il est dit que les Garibaldien maçons ont été épargnés. Garibaldi par soutenir la cause uruguayenne. L'Uruguay entre en guerre contre l'Argentine. Garibaldi forme la Légion italienne, une armée de miséreux faite d'aventuriers, on les

appelle les chemises rouges.

Notre cadranier Zarbula rejoint son idole, il en revient riche d'idée pour la confection de ses cadrans.

Les Muratores du Piémont et les F.: M.: des Hautes Alpes ont œuvré main dans la main pour la liberté.

Vénérable Maître j'ai dit.

(abréviation « F.: M.: » : Franc-maçon)



## Horizontal

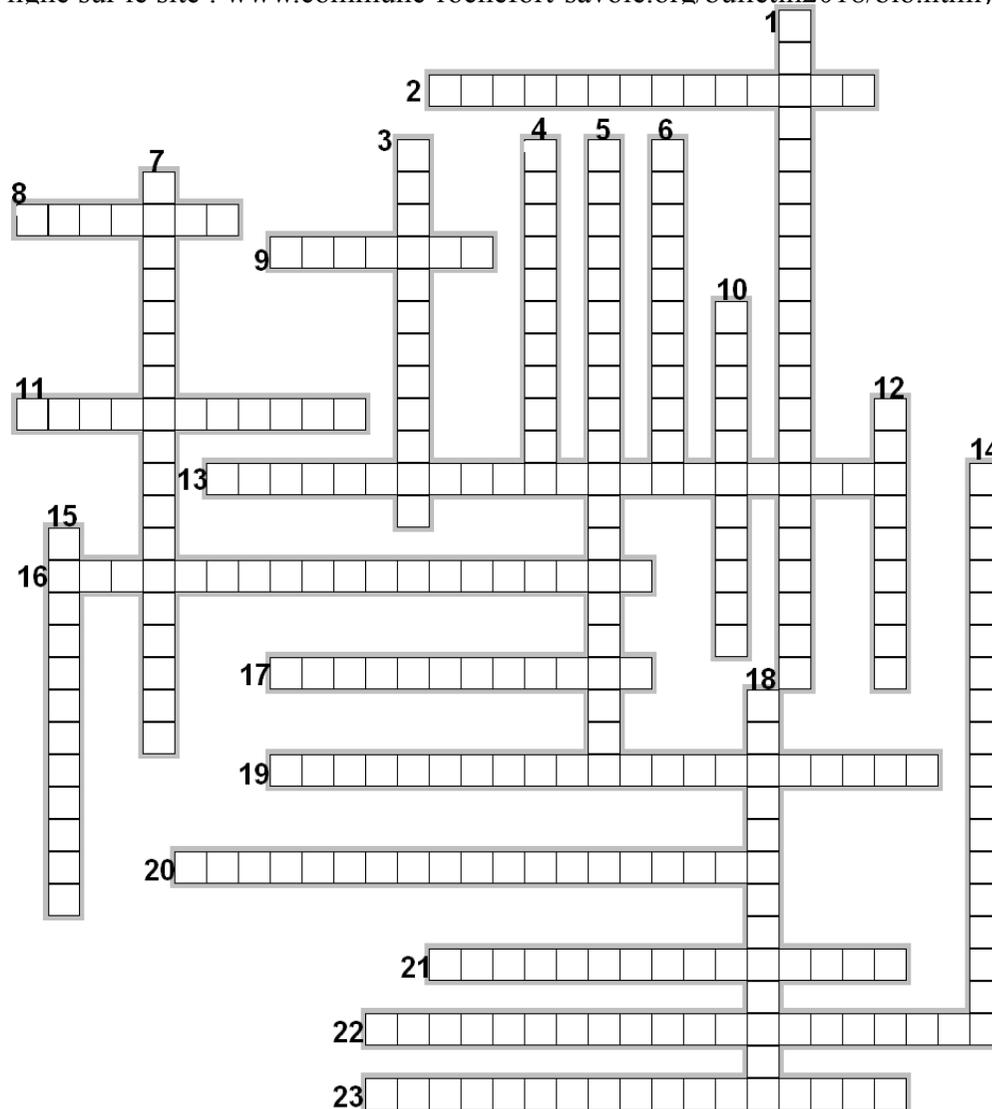
2. Réchauffement naturel de la terre dû à une accumulation dans l'atmosphère de gaz dits à effet de serre tels que la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone et le méthane provenant des rayons solaires
8. Milieu dans lequel on peut retrouver un ensemble de facteurs physiques et chimiques ( ensoleillement, température, hygrométrie, etc) et dans lequel se développe une espèce donnée ou une association végétale
9. Résultat de la décomposition naturelle et de l'humification d'un mélange de matières organiques (résidus verts, déchets de cuisine, papier, fumier) par des micro-organismes ou macro-organismes (insectes, lombrics, champignons)
11. Fabriqué en tenant compte des principes de production relevant de l'agriculture biologique
13. Agriculture soumise à un cahier des charges interdisant entre autres l'utilisation d'engrais ou de produits phytosanitaires de synthèse
16. Pratique d'une agriculture qui tient compte des principes du développement durable
17. Succession d'étapes liées à l'évolution des ventes d'un produit dans le temps (lancement, croissance, maturité et déclin)
19. Mode de développement économique dont l'objectif principal est de concilier le progrès économique et social et la préservation de l'environnement
20. Organisme qui a été introduit intentionnellement ou accidentellement dans une région située en dehors de son aire de répartition naturelle et qui s'est tellement reproduite qu'elle a remplacé certaines espèces originales
21. Organisme pouvant provoquer des maladies parasitaires ou microbiennes
22. Permet d'estimer pour une population donnée la surface et les ressources nécessaires pour maintenir un niveau de vie constant et assurer l'élimination des déchets produits
23. Nocifs pour l'homme ainsi que pour l'environnement

## Vertical

1. Approche globale de l'entreprise agricole, qui prend en compte de manière équilibrée les objectifs économiques des producteurs, les attentes des consommateurs et le respect de l'environnement
3. Substance responsable de la coloration verte des plantes, elle intervient comme l'élément essentiel dans la photosynthèse
4. Ensemble des activités économiques visant à transformer le milieu naturel pour la production de végétaux et d'animaux utiles à l'homme
5. Pratique du jardinage qui tient compte des principes de l'agriculture biologique
6. Produit élaboré à partir de matières premières issues au moins à 97% de l'agriculture biologique
7. Modèle commercial dont l'objectif est d'assurer un revenu décent aux producteurs des pays du Sud pour qu'ils puissent assurer leur activité à long terme, ceci par la fixation d'un prix " juste " à l'abri des fluctuations du marché
10. Sa consommation n'entraîne aucun danger pour la santé humaine
12. Sensation de contentement total qui s'exprime de façon différente chez chacun
14. Constituée d'aliments choisis judicieusement parmi une variété d'aliments (le plus souvent ce sont des aliments faibles en gras, des produits céréaliers et des fruits et légumes)
15. Eaux souillées qui ont déjà été utilisées dans une activité domestique ou industrielle
18. Couche protectrice de l'atmosphère qui réduit l'intensité des rayonnements du soleil (rayons ultraviolets) potentiellement nocifs pour l'homme

## Mots croisés

(en ligne sur le site : [www.commune-rochefort-savoie.org/bulletin2018/bio.html](http://www.commune-rochefort-savoie.org/bulletin2018/bio.html))



## 11 NOVEMBRE et 8 MAI

Comme chaque année vous répondez présent aux cérémonies commémoratives et mémorielles des guerres de 1914-1918 et de 1940-1945.

Lors de ces manifestations vous participés à la collecte de l'**O.N.B.F.** (Œuvre Nationale des Bleuets de France). Œuvre caritative issue de la première guerre mondiale dont l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (**ONACVG**) assure la gestion depuis 1991.

Depuis maintenant un siècle, les fonds collectés par l'**ONBF** participent à :

- L'amélioration du quotidien de plusieurs milliers d'anciens combattants de tous âges, de Pupilles de la Nation, de victimes de guerre mais aussi de victimes d'actes terrorisme en difficulté.

- L'éveil de la conscience citoyenne des jeunes générations et le rappel de leur devoir de mémoire.

\* En 2016 plus de **1 400 000€** récoltés.

\* Plus de **13 500 ressortissants** de l'ONACVG ont bénéficié de votre générosité au travers de 3 grands chantiers sociaux :

1)- **794 000€** consacrés aux aides accordées aux Pupilles de la Nation, notamment pour le financement de leurs études supérieures, pour l'accompagnement de leur vie quotidienne, et le soutien de programmes en faveur des Pupilles victimes d'actes terrorisme.

2)- **123 000€** donnés à la solidarité avec nos soldats en OPEX avec le financement d'équipements sportifs pour les blessés, la participation aux 4èmes Rencontres Militaires Blessures et Sport, le soutien de la confection des colis de Noël et la participation aux Invictus Games.

3)- **65 500€** investis dans les équipements pour personnes à mobilité réduite dans les EHPAD ONACVG.

De plus, **341 000€** ont aidé au financement de projets mémoriels notamment autour du Centenaire de la Grande Guerre (Plus de 600 manifestations mémorielles à caractère culturel et pédagogique).

Au nom de l'ONACVG merci de votre générosité.

**\*Le saviez-vous ? :**

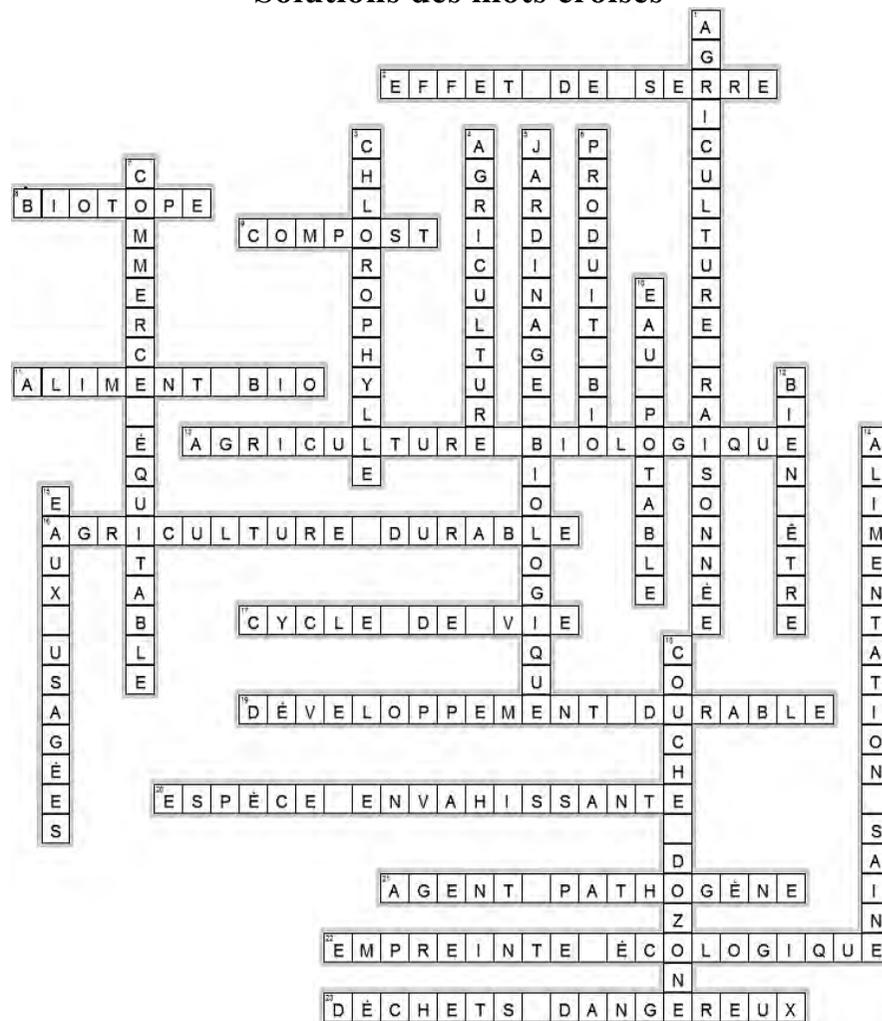
En France, le bleuet également présent sur les champs de bataille et dont la couleur rappelle les uniformes des Poilus, est aussi devenu fleur-symbole du sacrifice des soldats lors du premier conflit mondial. Les Poilus français avaient eux-mêmes choisi cette fleur comme symbole de leur guerre. En 1915, les soldats vétérans de la mobilisation, vêtus de l'uniforme bleu et rouge, ont donné le surnom de « bleuets » aux jeunes recrues qui arrivaient au front, habillées du nouvel uniforme bleu horizon de l'armée française.



Mais comme pour le coquelicot britannique, c'est après la guerre que le bleuet fut institué fleur du souvenir ! Suzanne Lenhardt, infirmière-major de l'hôpital militaire des Invalides et veuve d'un capitaine d'infanterie coloniale tué en 1915, et Charlotte Mallette fille du général Gustave Léon Niox, toutes deux bouleversées par les souffrances des blessés de guerre dont elles s'occupaient, avait saisi la nécessité de leur redonner une place active au sein de la société...Elles eurent l'idée d'organiser des ateliers où les mutilés de guerre confectionnaient des bleuets dont les pétales étaient réalisées avec du tissu et les étamines en papier journal !



## Solutions des mots croisés



## **RESA : Le goût de l'AUTRE**

**RESA c'est un groupe de bénévoles qui a compris depuis Contact :  
longtemps qu'en aidant les autres on s'aide aussi soi-même.**



RESA c'est un petit maillon de cette chaîne

qui essaie de rendre plus douce la dernière étape de la vie, aux côtés des proches que l'on appelle maintenant les aidants et des professionnels qui interviennent au domicile des personnes âgées.

C'est dans cet état d'esprit qu'il y a un peu plus de 10 ans, un groupe d'anciens aidants a décidé de créer un réseau de visiteurs bénévoles, pour permettre aux aidants proches de prendre un peu de répit et proposer aux personnes âgées qui le souhaitent un " moment de compagnie" .

Pour faire cela au mieux, l'association propose des temps de formation et d'échanges très riches qui permettent au groupe de rester solidaire contre " vents et marées " !

Une session de formation initiale devrait avoir lieu début 2018 pour les nouvelles personnes intéressées.

### **RESA en chiffres en 2016-2017**

**105 personnes visitées depuis 2006 dont 27 en 2017**

**30 Bénévoles formés**

**64 adhérents**

**N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements et venir nous rejoindre.**

### **Association RESA**

**Maison de la Vie locale – Place de la Résistance  
73520 LA BRIDOIRE**

**Mail : [resa.asso@yahoo.fr](mailto:resa.asso@yahoo.fr)**

**04 76 31 82 42 ou 04 76 31 18 12**

**Site : [www.asso-resa73.com](http://www.asso-resa73.com)**



# Environnement

## Pourquoi ma commune se mobilise-t-elle ?

### Des rivières et des nappes polluées

Des pesticides utilisés pour le désherbage des parcs, des jardins, des voiries... sont régulièrement détectés dans les eaux de Rhône-Alpes.

### Les communes aussi responsables

- Le risque de contamination des eaux est localement plus important en zones non agricoles qu'en zones agricoles en raison du transfert accéléré de substances vers les points d'eau (surfaces imperméables, proximité des points d'eau...).
- L'usage des pesticides présente un risque pour la santé de la population et celle des agents d'entretien.

La réduction de l'utilisation des pesticides constitue donc un enjeu majeur.

### Une démarche régionale

Les collectivités, la DRAAF<sup>1</sup>, les Agences de l'eau, et différentes structures (FRAPNA<sup>2</sup>, FREDON<sup>3</sup>) se mobilisent dans la charte régionale d'entretien des espaces publics pour réduire l'emploi des pesticides.

<sup>1</sup> Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

<sup>2</sup> Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature

<sup>3</sup> Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

Source : [www.frapna-zeropesticide.fr](http://www.frapna-zeropesticide.fr)



## Moi aussi j'agis dans mon jardin



Chaque citoyen peut agir sur son environnement en évitant l'usage des pesticides

### Limiter l'installation de la végétation spontanée et des parasites



Choisir des espèces et variétés de plantes adaptées au jardin (sol, climat, exposition...) tolérantes ou résistantes aux maladies, possédant des propriétés répulsives contre les insectes ravageurs (lavande, capucine, œillet d'Inde...).



### Adapter ses pratiques de jardinage,

alterner les plantes cultivées d'une année sur l'autre, décaler la date de semis, maintenir l'aération de la végétation, pailler le sol, l'enrichir avec du compost ou du fumier, éviter les arrosages et les apports d'engrais excessifs, pratiquer la tonte haute...



Enherber les espaces non cultivés, les cours, les allées...

### Choisir des méthodes alternatives aux pesticides



Utiliser un outil ou arracher les herbes à la main, supprimer les parties de la plante les plus malades.



Favoriser l'implantation des prédateurs naturels (coccinelles, syrphes...) contre les ravageurs ; par la création de gîtes à insectes, de haies diversifiées.



Mettre en place des pièges contre les ravageurs (pièges à phéromones, plaques engluées...).

Pour en savoir plus ; [www.jardiner-autrement.fr](http://www.jardiner-autrement.fr)



## Drones et législation

### **Un rappel DE la Loi vaut mieux qu'un rappel À la Loi**

Une nouvelle technologie aérienne a surgi et a devancé la législation.

Il s'agit des prises de vue aériennes en basse altitude réalisées avec des drones.

Surprise devant l'ampleur de cette activité et sa ramification désordonnée à travers toutes les tranches d'âge de la population, la réglementation a décidé de marquer le pas dans un arrêté publié en 2015, remanié en janvier 2017. Un durcissement est prévu en 2018.

La DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) et la DSAC (Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile) ont pris la mesure du phénomène et les dangers encourus par la population, en particulier à cause des télépilotes imprudents et des incidents ou accidents à répétition.

En effet, sans vouloir dramatiser, un drone répond lui aussi aux lois de la gravité, et en cas de défaillance (technique ou humaine) il redevient un objet dont la masse prend très vite de la vitesse lors de la chute.

L'impact au sol peut être très violent : il suffit d'imaginer un objet de deux kilogrammes lâché à cent cinquante mètres au-dessus du sol ! Même à quinze mètres, et avec seulement huit cents grammes, sa vitesse est suffisante pour occasionner des dégâts matériels ou des blessures.

### **Mais alors, si les autorités ont rédigé et publié un arrêté, quel est donc le problème ?**

Le problème est double.

D'abord, le contenu de cet arrêté est très mal connu du grand public (et parfois mal connu des télépilotes professionnels eux-mêmes !). Si les vendeurs sont maintenant tenus d'avertir les acheteurs des règles de base (ce qu'ils ne font pas systématiquement) les usagers n'ont pas conscience ou se fichent des conséquences pour autrui, mais aussi pour eux, car ils considèrent cette activité comme un loisir inoffensif.

Ensuite, l'espace aérien n'est pas un espace privé. Il ne faut pas confondre la terre (dont on peut être le propriétaire et sur laquelle on est dans le cadre privé) et l'air (pour lequel seule la DGAC a autorité). Cette notion restrictive au pays des libertés est difficile à faire admettre.

Prenons quelques exemples.

Vous avez eu un drone pour Noël, doté d'une caméra. Vous souhaitez filmer ou

photographier votre maison et vous vous dites : « C'est chez moi, cela me regarde ». Pas vraiment ! Vous pénétrez dans l'espace aérien dit « en basse altitude » (plus justement « basse hauteur »), et vous ne pouvez pas voler comme bon vous semble. C'est le même raisonnement que celui qui cultiverait des herbes illicites dans l'arrière cour de son jardin sous prétexte qu'il est chez lui. Vous devez respecter le voisinage et voler très bas pour limiter les risques en cas de perte de contrôle, au maximum à la hauteur de votre haie.

Autre cas : le maire de votre commune vous demande de faire des photos pour le bulletin municipal. Représentant de la force publique, assermenté, et officier de police judiciaire par sa fonction, vous pensez être couvert par son autorité. Pas du tout ! Le maire a autorité sur l'espace terrestre, pas sur l'espace aérien. En cas de contrôle, vous êtes en infraction, et le donneur d'ordre aussi.

Encore un cas : vos amis vont se marier. Ils savent que vous avez un drone doté d'une caméra, et vous demandent de prendre des photos des mariés et des invités, bénévolement. Vous vous dites : « Bah, ce sont des amis, je vais leur faire des photos gratuitement, c'est une fête privée, donc pas de souci ». Pas du tout ! D'abord le survol des personnes est strictement interdit ainsi que le survol en agglomération (y compris les villages). Ensuite, une prestation même gratuite relève d'une « activité particulière » réservée aux seuls professionnels déclarés à la DGAC et bénéficiant d'une autorisation spéciale du Préfet.

### **Oui, mais pourquoi même un enfant ou un adolescent qui a eu son jouet à Noël est-il concerné ?**

Tout simplement parce que l'utilisation en extérieur d'engins volants, même de petite taille et non habités, est considérée comme une activité aérienne et relève de la réglementation applicable à l'aviation civile.

**Il y a des lois, il y a un arrêté, il y a des interdictions, et il y a des sanctions.**

Il faut distinguer **deux catégories de télépilotes** :

**les professionnels** (enregistrés à la DGAC, en règle avec les textes, possesseurs d'une assurance aérienne spécifique et des autorisations nécessaires, dotés de matériel homologué)

et **les amateurs**.

Il ne s'agit pas de différencier le type de drone utilisé, mais l'utilisation qui en est faite.

**Les professionnels entrent dans le cadre des « Activités particulières ».**

### Les amateurs entrent dans le cadre de l'aéromodélisme-loisir.

Pour ces derniers, tant qu'il n'y a pas de système de prise de vue embarqué avec le drone (caméra) (*sauf autorisation des personnes filmées*), et tant qu'il s'agit de loisir (et non d'une prestation, qu'elle soit gratuite ou payante) ils peuvent voler sans aucune déclaration dans les zones autorisées.

Un portail Internet permet de connaître ces zones :

<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/restrictions-pour-drones-de-loisir>. Le nombre de ces zones interdites de survol est en augmentation (à ce jour, 247 zones ont été établies).

Pour les professionnels, le cadre législatif s'exprime dans un arrêté (actuellement sous forme d'un guide consultable sur Internet intitulé « DSAC, Direction navigabilité et opérations, Édition 1, Version 2 du 10 janvier 2017, Aéronefs circulant sans personne à bord : activités particulières »). Le document de 66 pages est assez précis et doit être appliqué à la lettre !

Dans les deux catégories (amateurs et professionnels) la présomption d'ignorance (« M'sieur l'agent, je ne savais pas que c'était interdit de voler ici ») est prévue par la loi et sanctionnée.

#### Quelles sont donc ces sanctions ?



Jusqu'à 2016, les contrevenants risquaient un rappel à la loi, voire une destruction de l'aéronef.

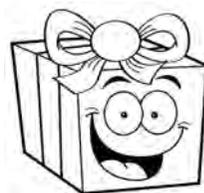
Aujourd'hui, les condamnations plus sérieuses commencent à tomber !

En cas de survol d'un site interdit (centrale nucléaire, prison, établissements classé Seveso, proximité d'aérodrome ou d'aéroport, etc.) la prise de vue aérienne est passible d'un an d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.

En cas de survol d'une propriété privée avec une caméra embarquée, le propriétaire peut considérer qu'il y a atteinte à sa vie privée (par exemple si vous faites voler votre drone au-dessus de la haie qui cache la piscine de votre voisin, ou si vous faites du stationnaire au-dessus de son barbecue).

Dans ce cas, l'affaire peut-être portée devant un Juge s'il y a plainte. Le respect de la vie privée étant l'un des droits fondamentaux de la République, les sanctions

peuvent être lourdes et dépendront des circonstances qui seront appréciées par le Tribunal.



#### Oui, mais mon cadeau de Noël, je dois le revendre ?

Non, évidemment, à condition de respecter les dix commandements de la DGAC :



#### 1) JE NE SURVOLE PAS LES PERSONNES

J'utilise mon drone en veillant à ne pas mettre en danger les personnes et les véhicules à proximité. Je ne les survole pas et conserve une distance minimale de sécurité. Je reste bien éloigné de tout rassemblement de personnes.

#### 2) JE RESPECTE LES HAUTEURS MAXIMALES DE VOL

En dehors des sites d'aéromodélisme autorisés, la hauteur maximale d'évolution est fixée à 150 mètres par défaut mais elle est inférieure aux abords des aérodromes et dans certaines zones d'entraînement de l'aviation militaire pendant leurs horaires d'activation. Je respecte toujours ces hauteurs maximales afin de limiter les risques de collision entre mon drone et un aéronef. Avant tout vol, je vérifie la hauteur maximale autorisée à l'endroit où je souhaite faire manœuvrer mon drone sur <http://www.geoportail.gouv.fr/donnees/restrictions-pour-drones-de-loisir>. Dans tous les cas, je n'entreprends pas un vol ou j'interromps un vol en cours, si un aéronef se trouve à proximité.

#### 3) JE NE PERDS JAMAIS MON DRONE DE VUE ET JE NE L'UTILISE PAS LA NUIT

Je conserve mon drone à une distance telle qu'il reste facilement visible à l'œil nu et je le garde à tout instant dans mon champ de vision. Les vols en immersion (FPV) et l'utilisation de drones suiveurs sont toutefois possibles sous certaines conditions nécessitant notamment la présence d'une seconde personne pour assurer la sécurité.

Par ailleurs, afin d'assurer la sécurité des aéronefs volant à basse altitude, comme les hélicoptères réalisant des opérations de secours, la réglementation interdit l'utilisation de drones la nuit, même s'ils sont équipés de dispositifs lumineux.

#### 4) JE NE FAIS PAS VOLER MON DRONE AU-DESSUS DE L'ESPACE PUBLIC EN AGGLOMÉRATION

En agglomération, le survol de mon espace privé avec un drone de petite taille et sans présence de public est possible sous réserve de respecter une vitesse et une hauteur maximale adaptées à l'environnement immédiat (bâtiments, arbres, ...) et permettant de limiter les risques en cas de perte de contrôle. Je n'utilise en aucun cas mon drone au-dessus de

l'espace public.

#### **5) JE N'UTILISE PAS MON DRONE À PROXIMITÉ DES AÉRODROMES**

Je n'utilise pas mon drone à proximité de tout terrain d'aviation pouvant accueillir avions, hélicoptères, planeurs, ULM, etc. Des distances minimales d'éloignement sont à respecter et peuvent atteindre 10 km pour les aérodromes les plus importants.

#### **6) JE NE SURVOLE PAS LES SITES SENSIBLES**

Certains sites sensibles ou protégés ainsi que leurs abords sont interdits de survol. Il s'agit par exemple des centrales nucléaires, de terrains militaires, de monuments historiques ou encore de réserves naturelles et parcs nationaux. Je me renseigne sur l'existence de tels sites avant d'entreprendre un vol.

#### **7) JE RESPECTE LA VIE DES AUTRES**

Les personnes autour de moi et de mon drone doivent être informées de ce que je fais, en particulier si mon drone est équipé d'une caméra ou de tout autre capteur susceptible d'enregistrer des données les concernant. J'informe les personnes présentes, je réponds à leurs questions et je respecte leur droit à la vie privée. Je m'abstiens d'enregistrer des images permettant de reconnaître ou identifier les personnes (visages, plaques d'immatriculation...) sans leur autorisation.

#### **8) JE NE DIFFUSE PAS MES PRISES DE VUE SANS L'ACCORD DES PERSONNES CONCERNÉES**

##### **ET JE N'EN FAIS PAS UNE UTILISATION COMMERCIALE**

Toute diffusion d'image doit faire l'objet d'une autorisation des personnes concernées ou du propriétaire dans le cas d'un espace privé (maison, jardin, etc.) et doit respecter la législation en vigueur (notamment la Loi du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés »).

Toute utilisation de drone dont l'objectif est l'acquisition de prises de vues destinées à une exploitation commerciale ou professionnelle est soumise à des exigences spécifiques et nécessite la détention d'autorisations délivrées par la direction générale de l'Aviation civile.

#### **9) JE VÉRIFIE DANS QUELLES CONDITIONS JE SUIS ASSURÉ POUR LA PRATIQUE DE CETTE ACTIVITÉ**

Ma responsabilité peut être engagée en cas de dommages causés aux autres aéronefs, aux personnes et aux biens à la surface. Si je n'ai pas contracté d'assurance spécifique, je vérifie les clauses de mon contrat responsabilité civile.

#### **10) EN CAS DE DOUTE, JE ME RENSEIGNE**

Consulter le guide consacré à l'aéromodélisme sur le site de la direction générale de l'Aviation

civile pour plus d'informations sur les conditions d'utilisation des drones de loisirs.



#### **Définitions :**

***Le rappel à la loi :** en droit français, c'est une mesure qui permet de « procéder au rappel auprès de l'auteur [d'une infraction] des faits des obligations résultant de la loi » (article 41-1 du Code de procédure pénale).*

***Drone :** (du mot anglais signifiant faux bourdon) désigne en France un aéronef sans humain à bord (mais le plus souvent télécommandé). Le drone peut avoir un usage civil ou militaire.*

#### **Calculs :**

*(quelle que soit la masse du drone, et sans parachute)*

*avec une chute de 20 mètres de hauteur le drone touche le sol à 70 km/h ;*

*avec une chute de 50 mètres de hauteur le drone touche le sol à 112 km/h ;*

*avec une chute de 100 mètres de hauteur le drone touche le sol à 160 km/h ;*

*avec une chute de 150 mètres de hauteur le drone touche le sol à 195 km/h.*

#### **Réseaux sociaux :**

*Vous ne pouvez pas diffuser vos photos et vidéos aériennes sur Youtube, Vimeo, facebook, et autres médias si vous n'êtes pas professionnels déclarés (infraction qui relève de la GTA, Gendarmerie des transports aériens).*

***Sanctions :** Mise en danger de la vie d'autrui (article 223-1 du Code pénal, puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende) ;*

*Atteinte à la vie privée (article 9 du Code civil & articles 226-1 et suivants du code pénal, puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende) ;*

*Infraction au code de l'aviation civile (article L. 6232-4 du Code des transports, puni d'un an de prison et d'une amende de 75 000 euros).*

*Jean-marc Muroi, télépilote-instructeur  
enregistré à la DGAC sous le numéro ED391*

*Membre de l'Union Nationale des Exploitants Professionnels d'Aéronefs Télépilotes*

**Faites-vous plaisir,  
mais n'oubliez  
ni la sécurité des tiers,  
ni la réglementation.**

# Calendrier-cube à découper et coller



Avril 2018							Mai 2018								
N	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	N	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
13							1	18	1	2	3	4	5	6	
14	2	3	4	5	6	7	8	19	7	8	9	10	11	12	13
15	9	10	11	12	13	14	15	20	14	15	16	17	18	19	20
16	16	17	18	19	20	21	22	21	21	22	23	24	25	26	27
17	23	24	25	26	27	28	29	22	28	29	30	31			
18	30														

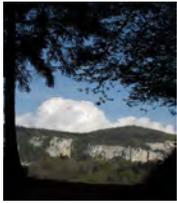
  

Juin 2018							
N	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
22				1	2	3	
23	4	5	6	7	8	9	10
24	11	12	13	14	15	16	17
25	18	19	20	21	22	23	24
26	25	26	27	28	29	30	





Juillet 2018							Août 2018								
N	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	N	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
26						1		31	1	2	3	4	5		
27	2	3	4	5	6	7	8	32	6	7	8	9	10	11	12
28	9	10	11	12	13	14	15	33	13	14	15	16	17	18	19
29	16	17	18	19	20	21	22	34	20	21	22	23	24	25	26
30	23	24	25	26	27	28	29	35	27	28	29	30	31		
31	30	31													



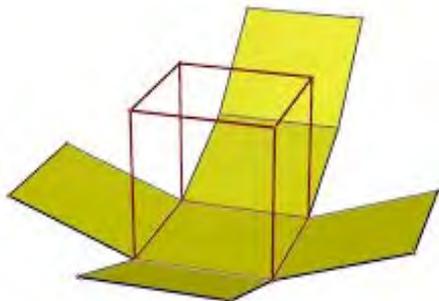
Septembre 2018							
N	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
35					1	2	
36	3	4	5	6	7	8	9
37	10	11	12	13	14	15	16
38	17	18	19	20	21	22	23
39	24	25	26	27	28	29	30



Octobre 2018							Novembre 2018								
N	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	N	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
40	1	2	3	4	5	6	7	44			1	2	3	4	
41	8	9	10	11	12	13	14	45	5	6	7	8	9	10	11
42	15	16	17	18	19	20	21	46	12	13	14	15	16	17	18
43	22	23	24	25	26	27	28	47	19	20	21	22	23	24	25
44	29	30	31					48	26	27	28	29	30		



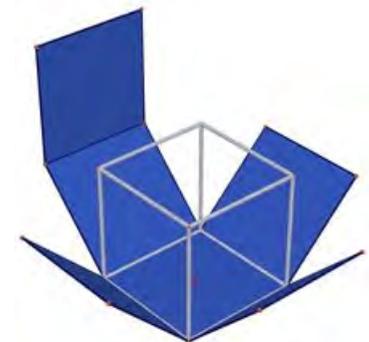
Décembre 2018							
N	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
48					1	2	
49	3	4	5	6	7	8	9
50	10	11	12	13	14	15	16
51	17	18	19	20	21	22	23
52	24	25	26	27	28	29	30
1	31						



Janvier 2018							Février 2018								
N	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	N	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
1	1	2	3	4	5	6	7	5				1	2	3	4
2	8	9	10	11	12	13	14	6	5	6	7	8	9	10	11
3	15	16	17	18	19	20	21	7	12	13	14	15	16	17	18
4	22	23	24	25	26	27	28	8	19	20	21	22	23	24	25
5	29	30	31					9	26	27	28				



Mars 2018							
N	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
9				1	2	3	4
10	5	6	7	8	9	10	11
11	12	13	14	15	16	17	18
12	19	20	21	22	23	24	25
13	26	27	28	29	30	31	



## COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **CR 23 février 2017**

1) Carte communale : relecture de la délibération du 22 janvier 2007 : cette délibération indique l'annulation de la délibération du 09 octobre 2006, pour motif de non envoi à la Préfecture. Le Conseil Municipal actuel constate qu'aucun motif de ce non envoi ne justifiait la modification de parcelles citées dans la délibération du 09 octobre 2006. Par équité, le Conseil Municipal trouve juste de reconsidérer son contenu dans le cadre de la prochaine carte communale.

Délibération approuvant la prescription de la révision de la carte communale de Rochefort :

Madame le Maire rappelle que :

La commune de Rochefort est couverte par une carte communale exécutoire depuis le 21 mars 2007 ;

La carte communale est révisée à l'initiative de la commune.

Madame le Maire expose que :

Depuis l'élaboration de la carte communale, d'importantes évolutions législatives et réglementaires sont intervenues telles les Lois « Grenelle » et la Loi pour l'Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové (ALUR) adoptée en mars 2014 et son décret d'application du 28 décembre 2015 ;

La commune de Rochefort est à présent couverte par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Avant Pays Savoyard, qui a été approuvé par délibération du comité syndical du syndicat mixte de l'Avant Pays Savoyard le 30 juin 2015. La carte communale de Rochefort doit être obligatoirement compatible avec ce document dans un délai de trois ans ;

La commune Rochefort a vu sa population augmenter de 176 habitants en 2002, à 208 en 2014, consommant à cet effet une majeure partie des espaces urbanisables de la commune définis par la carte communale.

Aujourd'hui pour maintenir ce dynamisme démographique, et en

cohérence avec le SCoT, il est nécessaire de redéfinir les capacités d'urbanisation à l'échelle de la commune, en privilégiant la réhabilitation de bâtis actuels et dans une logique de consommation limitée des espaces agricoles ou naturels.

Madame le Maire indique que ces éléments motivent une révision de la carte communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**PRESCRIT** la révision de la carte communale sur l'ensemble du territoire de la commune conformément aux dispositions des articles L.160-1 à L.163-10 du code de l'urbanisme.

**DONNE** délégation à Madame le Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de services concernant la révision de la carte communale ;

sollicite l'Etat pour qu'une dotation soit allouée à la commune de Rochefort pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à la révision de la carte communale, conformément à l'article L132-15 du Code de l'urbanisme ;

**DIT** que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes seront inscrits au budget des exercices considérés en section d'investissement.

Elles ouvrent droit aux attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée.

La présente délibération sera transmise à la Préfecture de la Savoie, à la Direction Départementale des Territoires de la Savoie et au Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard en charge du SCoT.

Assistance ASADAC (Agence technique départementale de conseil et assistance aux élus, partenaire de proximité des collectivités territoriales) :

La commune continue de faire appel à cette assistance.

2) Délibération d'opposition au transfert de la compétence de la carte communale à la CCVG :

Madame le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur le

transfert de la compétence carte communale à la Communauté de communes Val Guiers.

Sont exposés les motifs de non transfert :

\*la commune vient d'engager la révision de son document d'urbanisme, et même si la communauté de communes peut poursuivre cette procédure à l'échelle communale, le conseil municipal ne sera plus l'organe délibérant qui approuvera le document final,

\*ce transfert peut induire une perte de proximité avec les habitants sur des questions d'urbanisme et de foncier où ce lien demeure essentiel

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide de s'opposer au transfert de la compétence carte communale à la Communauté de Communes Val Guiers au 27 mars 2017. Adopté à l'unanimité.

3) Délibération approuvant la convention relative aux points d'arrêt pour les transports départementaux scolaires : Adopté à l'unanimité.

Cette délibération implique à la charge de la commune les points d'arrêt suivants : Le Rattier , Le Suard 2 , Le Viviers ( arrêts situés sur voies communales), La Place (arrêt situé en agglomération).

4) Délibération approuvant le renouvellement de la convention avec le SICTOM (Syndicat Intercommunal du Tri des Ordures Ménagères). La commune renouvelle la convention avec le SICTOM (voir pièce annexe). Adopté à l'unanimité.

5) Délibération en vue d'une demande de subvention au titre de la DETR 2017 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour la mise en accessibilité de l'accès à la mairie et de la salle polyvalente : Adopté à l'unanimité.

6) Renouvellement des baux ruraux : Plusieurs baux se libèrent courant 2017.

Un courrier sera envoyé aux agriculteurs concernés pour une redistribution qui sera décidée en commun. Adopté à l'unanimité.

7) Adhésion au CAUE de la Savoie (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) : Adopté à l'unanimité.

8) Questions diverses :

Permanence de la mairie : lundi PM 13h30-18h ; jeudi AM : 8h30-11h30

Démonstration du défibrillateur par le Docteur Jean-Louis Durafour : le samedi 18 mars 2017 à partir de 14 h dans la salle des fêtes (compter une heure et demie).

### **CR 10 avril 2017**

1) Approbation du compte de gestion 2016 :

Le Conseil Municipal,

après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La secrétaire de mairie fait un compte-rendu détaillé du compte de gestion 2016.

Grandes lignes :

Dépenses de fonctionnement : 212 956,00 ; Recettes de fonctionnement : 539 766,88 ; Excédent : 326 810,88 ; Dépenses d'investissement : 217 761,58  
Recettes d'investissement : 172 403,35 ; Déficit : 45 358,23 : Reste disponible : 281 452,65.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

2) Approbation du compte administratif 2016 : Approuvé à l'unanimité.

3) Délibération d'affectation du résultat de l'exercice 2016 : Approuvé à l'unanimité.

4) Vote des subventions 2017 : Approuvé à l'unanimité.

5) Vote du Budget 2017 : Approuvé à l'unanimité.

6) Vote des taux d'imposition 2017 : Approuvé à l'unanimité.

### **CR 30 mai 2017**

1) Délibération approuvant le Document Unique :

Une fiche d'évaluation concernant les risques professionnels des agents municipaux a été élaborée et portée à leur connaissance.

Une fiche de poste a été créée pour l'agent scolaire polyvalent et l'agent technique, définissant l'ensemble de leurs tâches respectives. Elle sera présentée aux agents concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : valide et adopte le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action ; s'engage à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique ; autorise le maire à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

2) Délibération approuvant le projet de transfert des Zae (voir définition en annexe) à la Communauté de Communes.

Contre : 6 ; Abstention : 2 ; Pour : 3. Le Conseil Municipal n'approuve pas le projet de transfert des Zae.

3) Délibération approuvant la convention concernant la participation aux frais de fonctionnement des gymnases de Saint-Genix-sur-Guiers et

Aoste :

Rochefort participe à hauteur de 113,74 euros (10,34 euros par enfant) pour le gymnase d'Aoste, et de 440,64 euros (36,72 euros par enfant) pour le gymnase de Saint-Genix-sur-Guiers, soit un total de 554,38 euros.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention.

4) Information sur l'évolution de la révision de la carte communale :

Une dizaine de bureaux d'études ont été contactés pour aider le Conseil Municipal à effectuer cette mission. Quatre ont répondu. Deux ont été sélectionnés et entendus séparément.

À partir d'un ensemble de critères précis (équipe, moyens et référence, méthodologie de travail proposée et contenu, calendrier et planning, prix), Verdi Ingénierie Rhône-Alpes, le candidat le mieux-disant, a été retenu.

Un planning sur 18 mois et comportant une dizaine de réunions (publiques et municipales) sera établi et diffusé à la population de la commune.

5) Étude des propositions d'aménagement des abords de la mairie :

Le Conseil étudie les différentes propositions sur documents fournis par différents artisans: réfection du muret, du sol, création de la rampe d'accès et aménagement paysager.

### **CR 6 septembre 2017**

1) Délibération approuvant la demande de subvention du SSIAD du Guiers et du lac d'Aiguebelette d'un montant de 857,50 euros :

Rappel: Le SSIAD (service de soins infirmiers à domicile) intervient à domicile pour dispenser des soins aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Il contribue au maintien des personnes à leur domicile. Les interventions sont prises en charge par l'Assurance maladie et se font sur prescription médicale.

Dans l'attente d'informations supplémentaires.

2) Délibération pour le recrutement d'un agent non titulaire :  
Il s'agit du remplacement temporaire d'un agent de la commune mis en disponibilité. Approuvé à l'unanimité.

3) Validation des travaux concernant l'aménagement des abords de la mairie :

Création d'une rampe d'accessibilité, réfection du muret, dallage en béton désactivé.

Un devis a été accepté par le Conseil.

Une subvention a été obtenue auprès de la Région.

4) Validation des travaux concernant la salle polyvalente :

Le Conseil valide le projet de modification de la salle polyvalente : mise au norme accessibilité et construction de deux locaux techniques.

Une subvention a été obtenue auprès du Conseil Départemental.

5) Divers :

Le Conseil valide le devis de l'entreprise Eiffage pour la réfection de la route de la Perrière avec application d'un bicouche ainsi que pour les emplois partiels sur certaines routes communales.

Un devis va être demandé pour l'isolation de l'appartement au-dessus de l'école (isolation des combles).

Une réfection des bancs de l'église est à prévoir.

### **CR 03 octobre 2017**

1) Délibération approuvant le choix des artisans pour les travaux à effectuer à la salle polyvalente :

Plusieurs devis ont été reçus et étudiés par le Conseil Municipal. Ont été retenus :

Devis pour maçonnerie et VRD : l'entreprise Guinet : devis de 24 842,22 euros ;

Devis pour étanchéité : l'entreprise Guinet : 4 812,00 euros.

Devis Plâterie / Peinture : l'entreprise Peronnet : 11 216,40 euros.

Devis Électricité : l'entreprise Borgey : 3 130 euros.

Devis Plomberie : Allo Rudy Plomberie : 4 853,13 euros ;

Devis Menuiserie : l'entreprise Mn Créations bois : 4 666,73 euros.

Devis Carrelage : l'entreprise Collin : 5 264,62 euros.

2) Délibération approuvant le choix des artisans concernant l'aménagement des abords de la mairie :

L'entreprise Guinet propose un devis : 13 964,60 euros (travaux sur ancien mur en pierre de la mairie, rampe accessibilité, cour de la mairie en béton désactivé).

Le devis est approuvé par le Conseil Municipal.

L'entreprise Paccard propose un devis : 4 334,70 euros (aménagement paysagé).

Le devis est approuvé par le Conseil Municipal.

Une subvention de la région a été accordée suite à la demande du Conseil Municipal.

Son montant s'élève à 7 578 euros.

Une étude concernant l'éventuel chemin piétonnier entre la mairie et l'église est en réflexion.

3) Préparation du questionnaire en prévision de la révision de la carte communale :

Un questionnaire type élaboré par le cabinet Verdi a été présenté au Conseil Municipal, il a été étudié et sera distribué aux habitants prochainement.

4) Délibération pour demande de subventions concernant l'isolation de l'appartement situé au-dessus de l'école :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la mise en œuvre du projet de travaux d'isolation d'un montant prévisionnel de 7 528,08 euros ; sollicite l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Savoie pour la réalisation des travaux ; charge Madame le Maire de faire toutes démarches utiles et de signer toutes pièces relatives à cette affaire.

5) Location de l'appartement :

Départ des locataires de l'appartement au dessus de l'école au 1er

novembre 2017.

Des travaux d'isolation sont envisagés avant la prochaine location.

6) Délibération approuvant les indemnités allouées au receveur municipal : Approuvé à l'unanimité.

7) Questions diverses :

- Location de la salle des fêtes. Le Conseil Municipal envisage un forfait chauffage hivernal. Une délibération aura lieu pour fixer le montant et les modalités.

### **CR 30 novembre 2017**

1) Délibération approuvant la prise de compétence EAU par la CCVG (Communauté de Communes Val Guiers) :

Plusieurs membres du Conseil soulèvent leur malaise à devoir voter pour une décision déjà prise en amont. Contre : 4 ; Abstentions : 4 ; Pour : 2.

2) Délibération approuvant le forfait chauffage concernant la location de la salle polyvalente :

Le Conseil Municipal estime qu'une augmentation de trente euros est nécessaire en raison des frais de fonctionnement.

Par souci d'équité, cette augmentation sera répartie sur l'année et sur l'ensemble des locations, locales et extérieures.

Voté à l'unanimité.

3) Délibération approuvant le renouvellement des baux communaux d'Urice :

Suite à une concertation avec les agriculteurs locaux, Pascal Rubaud présente l'état des lieux des baux sur la commune.

La délibération est reportée, elle sera prise après l'attribution définitive des lots.

4) Bilan sur les travaux effectués et à venir :

a) Salle des fêtes : l'étanchéité est reportée pour des raisons météo. La mise en accessibilité des sanitaires est terminée. Les portes des locaux extérieurs seront mises en place mi-décembre.

b) Appartement : avant la prochaine location, des travaux d'isolation sont nécessaires ainsi qu'une remise en état de la cuisine.

c) Les travaux concernant la création de la rampe d'accessibilité et les abords de la mairie sont reportés au mois de février 2018 en raison des mauvaises conditions climatiques.

5) Divers :

a) 8 décembre : la fête des illuminations est reconduite. Rendez-vous à 19 heures sur la place du village pour les traditionnels diots et vin blanc.

b) Législation pour les drones : l'Association des Maires de France est destinataire d'un long document rappelant les obligations des utilisateurs d'aéronefs télépilotés. La législation est devenue très stricte et complexe pour les amateurs comme pour les professionnels. Un article paraîtra sur le bulletin numéro 33 (janvier 2018) pour servir de résumé.



## MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE DU GUIERS



Fax : 04.76.35.81.11  
77, rue du collège  
73240 SAINT GENIX SUR GUIERS

### MÉDECINS

Dr BORNAND Loïc  
04.76.31.61.17  
Dr FAURE Dominique  
04.76.31.71.64  
Dr RENEVIER Tiné  
04.76.31.61.17  
Dr ROMUALD Fanny  
04.76.31.71.64  
Dr MACHRAOUI Sigolène  
04.76.35.81.14  
Dr DAVID GRUSELLE Aurélie  
04.76.35.81.15  
Dr GRUSELLE Fabien  
04.76.35.81.15



### CHIRURGIEN-DENTISTE

Dr PORTIER Christophe  
04.76.35.81.12

### UROLOGUE

Dr BARTHELEMY Yvan  
04.74.19.04.15

### CABINET D'INFIRMIÈRES

Mmes PAVIET-PERRIN-REVOL-SALOMON  
04.76.32.52.32

### ORTHOPHONISTE

Mme GONON Carole  
04.76.37.29.51

### ORTHOPTISTE

Mme CHATELAIN Caroline  
04.76.35.81.13

### DIÉTÉTICIENNE

Mme DI DONATO Sandrine  
06.66.15.99.18

### ERGOTHERAPEUTE

Mme LARIGUET Marieke  
06.09.59.91.34

### OSTÉOPATHE

Mme BERTHIER Audrey  
04.76.35.08.92

### PÉDICURE-PODOLOGUE

Mme MICHELIN Sandrine  
06.30.93.96.58

### PSYCHOLOGUE

Mme COLIN-GOLLINUCCI Valérie  
04.76.31.29.78

### PSYCHOMOTRICIENNE

Mme LEVEL Catherine  
06.87.79.48.73

### Autres Professionnels de Soins :

### DIÉTÉTICIENNE

Mme BREFDENT Sonia  
06.66.32.49.29

### ERGOTHERAPEUTE

Mme LARIGUET Marieke  
06.09.59.91.34

### OSTÉOPATHES

Mme BERTHIER Audrey  
04.76.35.08.92

Mme GIRARD Charlotte

06.85.36.50.89

### PÉDICURE-PODOLOGUE

Mme MICHELIN Sandrine  
06.30.93.96.58

### PSYCHOLOGUE

Mme COLIN-GOLLINUCCI Valérie  
04.76.31.29.78

### PSYCHOMOTRICIENNE

Mme LEVEL Catherine  
06.87.79.48.73

### CHIRURGIEN-DENTISTE

Dr DERESSE Françoise  
04 76 32 59 28

### Pharmacie centrale Pupillo

04 76 31 61 14

### Pharmacie du Guiers

04 76 31 61 01



